

Avis relatif au projet de fusion absorption

Société absorbante : SYNAPTIX

Forme : Société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 8 rue Euler 75008 Paris

Capital : 150.000 €

Numéro unique d'identification et RCS : 441 015 880 RCS Paris

Société absorbée : STEPINFO

Forme : Société anonyme

Adresse du siège : 13-15 boulevard de la Madeleine 75001 Paris

Capital : 40.504 €

Numéro unique d'identification et RCS : 433 272 382 RCS Paris

Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue :

Actif : 5.330.053 €

Passif : 2.279.905 €

Rapport d'échange des droits sociaux : Le nombre d'actions à créer par SYNAPTIX (post-transformation en société par actions simplifiée) a été déterminé selon un rapport d'échange de 12,78 actions de STEPINFO donnant droit à 1 action de SYNAPTIX.

Augmentation de capital de 126.720 € (émission de 1.584 actions) par SYNAPTIX

Montant prévu de la prime de fusion : 2.923.428 €

Date du projet de fusion absorption : 5 février 2016

Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour SYNAPTIX : 5 février 2016 (au greffe du Tribunal de commerce de Paris) ; Pour STEPINFO : 5 février 2016 (au greffe du Tribunal de commerce de Paris).

Les créanciers de SYNAPTIX et de STEPINFO dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, à savoir dans le délai de 30 jours à compter du 5 février 2016, date de la mise à disposition du public du projet de fusion sur le site internet de chacune des sociétés susvisées prescrite par l'article R. 236-2-1 du Code de commerce.